

**Organisatrice :**

Mme ALVAREZ Anita  
Secrétaire et Déléguée Régionale ANAP  
1 impasse du cournerot - 64150 OS-MARSILLON  
E-mail : tita.alvarez@orange.fr

**Lieu de formation :**

Novotel Pau-Pyrénées  
Avenue André-Marie Ampère  
RN 117 - Route de Bayonne - 64230 LESCAR

**Objectifs :**

Approfondir les connaissances et/ou perfectionner les pratiques professionnelles relatives aux thématiques du programme suivant :

« Le développement psychomoteur. Les colères et pleurs du jeune enfant. Comment accompagner au mieux les enfants et leurs familles ? »

Par M. Marc Rodriguez - Psychologue  
et Mme Béatrice Guerra de Cea - Psychomotricienne

**Première demi-journée :**

Le développement psychomoteur constitue la pierre angulaire du développement de l'enfant. Dans cette journée de formation il s'agira d'en comprendre la logique interne et les principales étapes et de permettre aux stagiaires d'enrichir leurs connaissances sur les facteurs favorisant un bon développement psychomoteur et sur les signes qui doivent nous alerter. La question de comment accompagner au mieux le développement psychomoteur du jeune enfant dans ses différents espaces de vie se posera.

**Deuxième demi-journée :**

Les pleurs et les colères constituent des états émotionnels bien souvent bruyants et déroutants pour les parents et les professionnels qui accompagnent les jeunes enfants. Dans cette deuxième partie et fort de l'apport de la matinée, il s'agira de comprendre les fonctions et raisons de ces débordements émotionnels et de trouver les moyens et ressources qui permettent au professionnel et aux équipes d'accompagner les jeunes enfants dans la régulation de ces états émotionnels. L'objectif sera de permettre aux professionnels d'enrichir les modalités d'accompagnement de ces émotions au regard des spécificités de chaque enfant et de la dynamique du groupe dans lequel le jeune enfant est accueilli. La question de la place et des échanges avec les parents dans cet accompagnement des états émotionnels se posera également.

**PUBLIC VISÉ**

Cette formation s'adresse aux Auxiliaires de Puériculture exerçant dans les services et/ou établissements accueillant des enfants sains, malades ou porteurs de handicap. Les stagiaires devront être à jour de leur adhésion 2023 à l'ANAP.

**PRÉ-REQUIS**

Les stagiaires doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants : CAFAP - DPAP - DEAP.

**MOYENS ET METHODES PÉDAGOGIQUES**

Les thèmes abordés entrent dans le cadre du perfectionnement des compétences et des connaissances initiales dispensées selon le référentiel de formation de l'auxiliaire de puériculture.

Utilisation de supports type diaporama, powerpoint®, vidéos. Échanges et partages des expériences, questions/réponses entre stagiaires et formateurs. Un document pédagogique est remis à chaque stagiaire.

**ÉVALUATION DE LA FORMATION ET SANCTION DE LA FORMATION**

L'évaluation, sous forme de questionnaire écrit, portera sur le déroulement de l'action. Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire.

**QUALITÉS DES FORMATEURS**

Les intervenants (cf. le programme) sont choisis pour leur compétence et leur travail quotidien en coordination avec les auxiliaires de puériculture.

**DURÉE DE LA FORMATION**

Formation non qualifiante en présentiel  
Durée : 1 jour - de 8h30 à 17h30

**TARIF DE LA FORMATION**

50€ (hors adhésion ANAP 2023 obligatoire pour chaque stagiaire).



# PAU - 28 MARS 2023 - DOSSIER D'INSCRIPTION

Siège Social ANAP : 22, chemin de Camalet – 64170 VIELLENAVE D'ARTHEZ - Email : assoanap@gmail.com  
SIRET 401 476 288 00048 – Code APE 8559A – Association loi 1901 - Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 72 64 03754 64  
Id.Datadock 0051080 - certifié Qualiopi au titre des catégories d'actions suivantes : Actions de formation

À remplir par le stagiaire  
et l'employeur (si prise en charge de ce dernier)  
À retourner, impérativement, au siège social de l'ANAP,  
avant le 20 mars 2023.

Conformément aux conditions d'inscription énoncées précédemment.

## Auxiliaire de Puériculture

Mme       Mlle       M.

N° Adhésion ANAP : .....

NOM : .....

Prénom : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....

VILLE : .....

Tél : .....

E-mail : .....

## Employeur à remplir en cas de prise en charge

NOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....

VILLE : .....

Tél : .....

E-mail : .....

Cachet de l'employeur :

## INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

Le montant de la formation comprend l'accès aux conférences. Le déjeuner est offert par l'association. Seules seront prises en considération les demandes d'inscription accompagnées de leur règlement ou de l'attestation de prise en charge par l'employeur, avant la date limite.

**Accessibilité aux personnes handicapées:** pour tout besoin spécifique de compensation de handicap, nous contacter à assoanap@gmail.com.

## FORMATION CONTINUE

Organisme formateur enregistré sous le numéro 72 64 03754 64 .

Tous les documents (de type attestation de formation, reçu de paiement) seront remis, dès la clôture des journées, aux participants.

## VALIDATION DE L'INSCRIPTION

### Pour l'employeur

Dans le cas où le stagiaire bénéficie d'une prise en charge par son employeur, une convention de formation sera établie et adressée à l'employeur qui veillera à en informer le stagiaire.

### Pour le stagiaire

Dans le cas où le stagiaire ne bénéficie d'aucune prise en charge, un contrat de formation individuel sera rédigé et, un exemplaire devra être signé et retourné à l'ANAP.

Une confirmation d'inscription sera adressée par courrier postal ou électronique à chaque participant.

## ANNULATION DE L'INSCRIPTION

### Avant le 20 mars 2023 :

Les montants des droits seront intégralement remboursés.

### Après le 20 mars 2023 :

Aucun remboursement ne sera effectué (sauf cas d'hospitalisation, décès familial, dûment justifiés).

Les annulations doivent être envoyées, par email ou par courrier, au siège de l'association : ANAP

22, chemin de Camalet  
64170 VIELLENAVE D'ARTHEZ  
assoanap@gmail.com

**Attention :** toutes réclamations (aléas, difficultés, etc.) rencontrées lors de nos formations, doivent être formulées par écrit et adressées par mail à assoanap@gmail.com.